

# TRAVAUX DE COUVERTURE

## Consoles : attention, danger !



Les taquets sur échelles de pied, les échafaudages en éventail, les échafaudages constitués d'éléments en bois sont **INTERDITS**.

## Quelques rappels élémentaires

L'utilisation de harnais (protection individuelle) est **STRICTEMENT LIMITEE** aux situations dans lesquelles la mise en œuvre de protection collective est reconnue impossible.



L'Inspection du Travail et la CARSAT s'assureront sur chantier du respect de ces prescriptions.

L'OPPBT et la CARSAT se tiennent à votre disposition pour toutes informations complémentaires, conseils personnalisés, formations de vos intervenants, aides aux financements.

## Les références

### Travaux sur toitures

- R 4534-85 à R 4534-94 du Code du travail

### Echafaudages

- R 4323-69 à R 4323-80 du Code du travail
- Arrêté du 21/12/2004
- Recommandation CNAM R 408
- Guide de sécurité pour les travaux de couverture (OPPBT)
- Normes NF EN 13374 et 12810-2

### CONTACTS UTILES

#### CARSAT CENTRE

36 rue de Xaintrailles 45033 Orléans  
Tél 02 38 79 70 23  
[prev@carsat-centre.fr](mailto:prev@carsat-centre.fr)

#### OPPBT CENTRE

74 rue du Petit-Pont 45029 Orléans  
Tél 02 38 83 60 21  
[orleans@oppbt.fr](mailto:orleans@oppbt.fr)

#### DIRECCTE CENTRE

voir coordonnées ci-après

Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence,  
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Centre

12, place de l'Étape  
CS 85809  
45058 ORLEANS CEDEX 1  
Tél. 02 38 77 68 00  
[www.centre.travail.gouv.fr](http://www.centre.travail.gouv.fr)  
Directeur de publication : Michel DERRAC  
Réalisation : Sylvie Gaillot  
Crédit photos : OPPBT - FOTOLIA  
Dépôt légal : février 2011



## Echafaudages de pied MDS (Montage et Démontage en Sécurité)



## Un contexte alarmant dans la région

Utilisation habituelle de consoles



Constats fréquents de situation de danger  
Accidents graves et mortels dans la région



Les organismes de prévention ont décidé  
d'alerter les professionnels

## La chute du personnel

- Lors du montage ou du démontage
- Après arrachement de l'ancrage
- Après rupture des éléments constitutifs

## Des constats permanents

- Des méthodes de montage/démontage dangereuses
- Des accès non sécurisés
- Des garde-corps bois, planchers bois, consoles « maisons »
- Des éléments d'origine diverse et variée
- Une stabilité insuffisante
- Des ancrages improvisés
- Une absence de protection jointive
- Des protections d'une hauteur insuffisante

## Prévention des chutes

### Principes généraux :

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Privilégier la protection collective ...

## Règles spécifiques aux travaux sur toitures

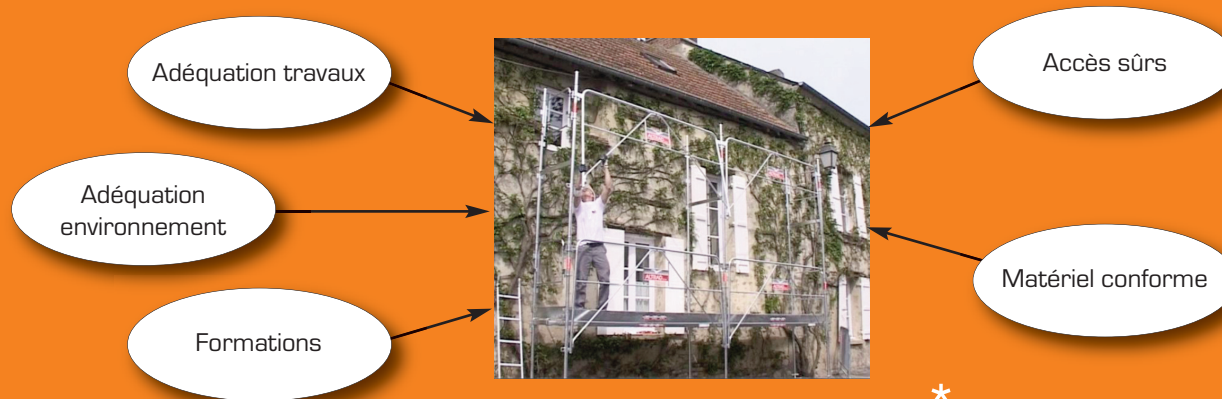
- Choisir des équipements adaptés aux travaux (bas de pente, protections des pignons)
- Utiliser des éléments solides et résistants, compatibles et de même origine.
- Installer des garde-corps ne permettant pas le passage d'un corps entre ses éléments

## ... et limitez les consoles

Le recours à cet équipement de travail se fera sous les réserves suivantes :

- Examiner l'adéquation avec les travaux à réaliser
  - Protection des pignons,
  - Utilisation consoles d'angles spécifiques,
  - Prise en compte courbe de chute
- Utiliser les éléments compatibles de même origine testés par les fournisseurs
- Vérifier la résistance des ancrages (test)
- Utiliser des garde-corps résistants en protection bas de pente excluant les éléments en bois
- Utiliser des plateaux référencés et testés portant la charge admissible
- Monter / démonter l'équipement sous protection collective (nacelle par exemple).
- Installer des accès sécurisés
- Faire réceptionner par une personne compétente
- Former le personnel au montage et à l'utilisation

## Pour respecter ces principes, adoptez l'échafaudage de pied MDS\* ...



\* Catégories 1 et 2